

Grammaire

La proposition subordonnée circonstancielle

Cadre théorique

Forme des compléments circonstanciels

Très souvent, le complément circonstanciel est un syntagme nominal introduit par une préposition (syntagme prépositionnel). Le sens même de la préposition peut indiquer le caractère de la relation : temps : *avant le repas*; lieu : *sous l'étagère*; cause : *à cause de lui*; concession : *malgré lui*, etc. Lorsqu'il s'agit de prépositions vides de toute signification, ce sont les éléments lexicaux qui prennent le relais : lieu : *à Paris*; temps : *à trois heures*; manière : *à quatre pattes*. La présence de certains termes justifie parfois l'absence de préposition, le complément se réduit alors à un SN : *la nuit, place de la Concorde, les yeux baissés, un bouquet à la main*. De nombreux adverbes peuvent assumer la fonction de compléments circonstanciels comme les amalgames devenus figés : *auparavant, autrefois, bientôt, toujours*, etc., ou les dérivations à base adjective caractérisées par le suffixe -ment : *consciemment, étrangement, rarement*, etc. Il en est de même pour les gérondifs, introduits par *en* : *en réfléchissant*, et pour les infinitifs, qui acceptent de nombreuses prépositions : *sans sourciller, avant de partir, pour en finir*, etc. Il existe enfin une classe de propositions circonstancielles.

Circonstancielle (proposition)

Type de subordonnée (opposée en particulier à la relative et à la complétive), la proposition circonstancielle est traditionnellement définie par sa forme (elle commence par une conjonction de subordination) et par son sens (elle exprime l'une des circonstances dans lesquelles se déroule l'action de la principale). On peut aussi la définir par sa fonction : tout en ayant une structure propositionnelle, elle occupe une fonction nominale, caractérisable négativement comme n'étant ni complément de nom, d'adjectif ou d'adverbe, ni sujet, complément d'objet, attribut ou apposition. Elle est complément de la principale (ce qui est plus juste que de dire complément du verbe principal). On peut alors comparer les circonstancielles aux adverbes (d'où le nom d'adverbiale qui leur est parfois donné) et aux compléments circonstanciels.

A. D'une définition traditionnelle à une tentative de définition formelle

Examinons successivement les différentes définitions.

1. La définition sémantique

Les circonstancielles expriment les circonstances : le temps, la cause, la conséquence, le but, la concession ou opposition, la condition ou hypothèse, et la comparaison (pour la signification, l'origine et la critique du terme « circonstance », voir complément circonstanciel). L'inconvénient d'une telle liste réside à la fois dans la difficulté de la limiter (pourquoi ne pas ajouter des termes comme restriction, exception...?), et dans le caractère arbitrairement psychologique de l'attribution des nuances (il arrive que la cause se confonde avec le temps ; la différence entre but et conséquence ne réside que dans l'intention). Ajoutons qu'il est impossible de considérer la comparaison comme une « circonstance », et qu'en outre elle a un fonctionnement complètement différent de celui des autres circonstancielles.

2. La définition en extension

La classe des circonstancielles comporte à la fois :

- des propositions commençant par une conjonction de subordination simple (*quand, comme, si, puisque...*), ou composée à base verbe conjugué à l'indicatif ou au subjonctif, et certaines d'entre elles admettent également une forme à l'infinitif.
- des propositions participes, assimilables aux circonstancielles (*Pierre étant parti, je décidai de revenir*).

- des relatives sans antécédent introduites par un adverbe relatif, et à valeur de complément circonstanciel (*vis où tu veux !*)
- des formes plus rares, comme les propositions introduites par une double conjonction (*faites comme si vous étiez chez vous*), ou par une préposition et une conjonction (*un livre pour quand on est triste*, forme populaire).

3. La définition fonctionnelle

Nous avons déjà vu que la dénomination d'adverbiale était liée à la comparaison avec le fonctionnement de l'adverbe. Or, cette comparaison se heurte à l'inexistence d'adverbes pour l'expression de certains rapports, comme la condition ou la conséquence. Quant à la comparaison avec les compléments circonstanciels, il s'avère que les deux listes ne concordent pas : la liste des circonstancielles est plus courte (il n'existe de circonstancielle de lieu qu'avec un adverbe relatif ; rien ne correspond au complément de manière). Par ailleurs, les fréquences relatives ne sont pas les mêmes (la cause, la conséquence ou la condition sont exprimées préférentiellement au moyen de propositions). Ajoutons que rien ne correspond du côté des compléments aux corrélations des circonstancielles de conséquence et de comparaison (*tellement... que, si... que*).

4. La définition formelle

Comme les compléments, les propositions circonstancielles sont des réponses à des questions portant sur des groupes nominaux, de forme simple (quand ? pourquoi ? comment ?) ou complexe (dans quelles conditions ? sous quel prétexte ?). La relation exprimée entre la principale et la subordonnée est paraphrasable par une coordination, au prix de quelques différences de fonctionnement et de sens (par exemple, car peut paraphraser *parce que* ou *puisque*), ou par une simple juxtaposition (*je suis arrivé, il était parti ; Paul tremble : il a froid*), avec à l'oral une intonation particulière. Les circonstancielles jouissent de la même mobilité que le complément circonstanciel : comme lui, elles sont déplaçables, détachables avec une virgule, supprimables, et elles ne peuvent être remplacées par un pronom.

Il y a cependant bien des exceptions et des cas particuliers à opposer à ces traits généraux.

B. Succession de circonstancielles

Quand plusieurs circonstancielles se succèdent, elles peuvent indifféremment être coordonnées (*quand le soir tomba et alors qu'il savait que c'était interdit...*) ou ne pas l'être (*quand le soir tomba, bien que ce fût interdit...*).

Dans la succession de circonstancielles de même nature, il y a trois possibilités : répéter la conjonction, avec ou sans coordination (*quand la nuit tombe, quand l'ombre s'étend...*), remplacer la deuxième conjonction par que (*quand la nuit tombe, (et) que l'ombre s'étend...*) ou omettre la conjonction quand le lien sémantique est étroit (*quand la nuit tombe et l'ombre s'étend...*, forme recherchée, voire littéraire).

C. Propositions participes

Tout en étant, par son statut vis-à-vis de la principale, par ses latitudes formelles et par les valeurs qu'elle prend, assimilable aux circonstancielles, la proposition participe s'en distingue par l'absence de tout terme de subordination : c'est son mode seul qui indique son statut. Dans sa forme complète, elle doit avoir un sujet propre, aussi bien au présent qu'au passé (*Pierre conduisant bien, il décida de le suivre ; le chat parti, les souris dansent*), la similitude des sujets étant donc exclue. Il n'en est pas de même cependant pour des formes comparables, comme le participe détaché (*déçu, il s'en alla*) qui, en langue moderne, impose au contraire l'identité des sujets (**pourri, il ne put passer le pont*), ou le gérondif (*il tomba en hurlant*).

Ces diverses formes présentent l'avantage de la concision, mais elles sont souvent évitées à cause de leur indétermination. Ainsi, dans *Pierre étant parti, il décida de manger*, la proposition participe peut être interprétée avec une valeur temporelle, causale, consécutive, concessive.

D. Tentative de classement formel

Le classement traditionnel des circonstancielles se fait à partir de la valeur sémantique que leur donne la conjonction qui les introduit. Aux problèmes déjà rencontrés concernant le classement sémantique, il faut ajouter le fait que de nombreuses conjonctions sont polyvalentes. Par exemple, si introduit une circonstancielle de condition, mais peut également introduire une interrogative indirecte (*je me demande s'il va venir*), ou une circonstancielle qu'on ne saurait classer comme conditionnelle (*si tu as soif, il y a de la bière*). Il existe néanmoins des critères formels permettant d'établir que les conjonctions ont des fonctionnements différents, et du même coup la proposition qu'elles introduisent.

1. Le temps et le mode

permettent d'opposer cinq sortes de circonstancielles :

- les circonstancielles introduites par des conjonctions ne subordonnant que l'indicatif à un temps simple (*à mesure que, pendant que, tandis que...*);
- les circonstancielles introduites par des conjonctions ne subordonnant que l'indicatif à un temps composé (*après que, sitôt que...*);
- les circonstancielles introduites par des conjonctions ne subordonnant que l'indicatif, à un temps quelconque. Elles sont très nombreuses (*ainsi que, alors que, de même que, lorsque, parce que, puisque, tant que...*);
- les circonstancielles introduites par des conjonctions ne subordonnant que le subjonctif, à un temps quelconque. Elles sont aussi très nombreuses (*afin que, à moins que, avant que, bien que, pour que, quoique, sans que...*);
- les circonstancielles introduites par des conjonctions subordonnant et l'indicatif et le subjonctif (*de façon que, de sorte que, jusqu'à ce que...*). L'opposition entre indicatif et subjonctif recouvre deux distinctions différentes : celle entre conséquence et but quand l'énoncé est positif (*Il a bu, de sorte qu'il est ivre. - conséquence; il a bu de sorte qu'il soit ivre. -but*); et celle entre principale positive (*il a bu au point qu'il est ivre*) et principale négative (*il n'a pas bu au point qu'il soit ivre*). Les deux facteurs d'opposition se rejoignent : quand l'indicatif apparaît en subordonnée, les deux propositions constituent deux énoncations indépendantes, alors qu'il n'y en a qu'une quand apparaît le subjonctif, ce que souligne la portée de la négation.

2. La concordance des temps

Certaines conjonctions permettent de mettre en relation les procès de la principale et de la subordonnée en fonction d'exigences relatives à la concordance des temps. Par exemple, quand la subordonnée est introduite par *après que*, le présent n'est jamais possible (quel que soit le temps de la principale); un passé composé peut correspondre au présent, au passé composé, au futur ou au futur antérieur, mais pas à l'imparfait... On peut ainsi établir, pour chaque conjonction, un tableau des concordances possibles et impossibles.

3. Le remplacement par une infinitive

A côté de la subordination au subjonctif, certaines conjonctions, assez nombreuses, admettent l'infinitif. Le cas le plus fréquent fait précéder l'infinitif de de (*au lieu qu'il parte/au lieu de partir*), mais on peut aussi trouver à (*de façon qu'il parte/de façon à partir*), ou l'infinitif seul (*sans qu'il sache/sans savoir*). On a ainsi deux énoncés paraphrastiques.

4. La juxtaposition à un énoncé illocutoire

Certaines conjonctions permettent la juxtaposition de la circonstancielle et d'un énoncé illocutoire (*puisque t'ennuie, quitte-le !*), éventuellement implicite (*puisque tu veux tout savoir, il est parti — pour apprends qu'il est parti*). Ce sont *afin que, après que, avant que, bien que, dès que, tandis que, vu que...* Par contre, pour d'autres, une telle juxtaposition, explicite ou non, est impossible (**parce qu'il parle tant, reviens chez toi !*).

5. Le comportement face au déplacement

Comme les compléments circonstanciels et les adverbes, les circonstancielles appartiennent à deux types différents, en fonction de leur degré d'indépendance par rapport à la principale, que l'on apprécie par le test du déplacement de la circonstancielle (on utilise des principales négatives, mieux aptes à faire ressortir les différences de sens) :

— si le déplacement est possible, et si le sens ne change pas (ou très peu), que la subordonnée soit placée avant ou après la principale, on dira la circonstancielle de type « circonstant » (*il ne parlera pas puisqu'on le lui demande; puisqu'on le lui demande, il ne parlera pas*).

Les conjonctions concernées sont : *alors que, avant que, bien que, encore que, puisque...*

— si le déplacement est impossible, on dira que la circonstancielle est de type « adverbe » (; **autant qu'il le dit il ne travaille pas*). Ceci concerne les conjonctions : *autant que, au point que* + subjonctif, *de sorte que, plus que*, etc.

— si le déplacement est possible mais entraîne une différence de sens, on dira que la circonstancielle est ambiguë, à la fois adverbe et circonstant. Ainsi, *il ne travaille pas parce qu'on le lui demande* a deux sens, alors que *parce qu'on le lui demande, il ne travaille pas* n'en a qu'un. Les conjonctions qui introduisent une telle circonstancielle sont : *afin que, ainsi que, après que, depuis que, jusqu'à ce que, parce que, pour que, suivant que...*

On voit donc ici la nécessité d'affiner la caractéristique générale selon laquelle la circonstancielle est déplaçable. Du point de vue énonciatif, on peut faire la distinction entre les phrases dans lesquelles la circonstancielle constitue une assertion indépendante de celle de la principale (phrase à double assertion, comme *Pierre reste à la maison parce qu'il est malade*) et celles dans lesquelles la circonstancielle et la principale constituent une assertion unique, produisant un effet de présupposé (*Pierre reste à la maison puisqu'il est malade*, ou *Pierre sort bien qu'il soit malade* présupposent qu'il est vrai que Pierre est malade).

6. Les possibilités d'ellipse

Quelques conjonctions permettent une ellipse du verbe, en principe plutôt caractéristique de la coordination : *il est courageux quoique timide*. C'est le cas de *bien que, parce que, depuis que, autant que...*

Ces critères offrent la possibilité de classer les circonstancielles de façon oppositive : il n'est pas deux conjonctions à présenter la même configuration. On ne peut cependant tirer de conclusions que partielles :

— les conjonctions subordonnant l'infinitif constituent un sous-ensemble de celles qui subordonnent le subjonctif (l'exception essentielle est *après que*, qui justement tend à être suivie du subjonctif, contre la norme mais en conformité avec la régularité du système) ;

— les conjonctions ne subordonnant que l'indicatif ne peuvent introduire qu'un circonstant ;

— les conjonctions n'introduisant qu'un adverbe n'acceptent pas de principales illocutoires.

Ce classement, beaucoup plus rigoureux que le classement traditionnel, et parfaitement oppositif, présente l'avantage de ne pas reposer sur la labilité de l'intuition sémantique. Pour des raisons de tradition, et bien qu'aucune classe ainsi constituée ne présente de cohérence formelle, nous allons néanmoins exposer ici le classement traditionnel.

E. Classement traditionnel

1. Les circonstancielles de temps (temporelles)

Elles sont de façon générale à l'indicatif, et placées indifféremment en tête ou en fin de phrase.

La conjonction introduisant la plus fréquente est *quand*, souvent en tête de phrase. *Quand* exprime la simultanéité quand le temps des deux propositions est le même (*quand il partait, je souriais*), et l'antériorité quand un temps simple s'oppose à un temps composé

(*quand il fut parti, je souris*). *Quand* et *lorsque* se prêtent à la subordination inverse, où la subordonnée, placée en fin de phrase, constitue le propos (*on était au fromage quand un orage éclata*). Les autres conjonctions introduisent un rapport de simultanéité (*comme, pendant que*,

tandis que), de succession rapide (à *peine... que, ne pas plutôt... que*), d'antériorité ou de postériorité (*avant que* + subjonctif, et ne explétif facultatif, ou *après que* + indicatif (en principe); *dès que, jusqu'à ce que, depuis que...*); la postériorité implique l'usage d'un temps composé.

2. Les circonstancielles de cause (causales)

Plusieurs des conjonctions qui expriment la cause étaient initialement marques de temps (*comme, dès lors que*). Le mode le plus fréquent est l'indicatif, et les conjonctions les plus répandues sont *parce que, puisque* et *comme*.

Parce que et *puisque*, de sens proche, s'opposent par plusieurs traits :

- a) *puisque* ne peut pas introduire une réponse à une question, contrairement à *parce que* ;
- b) *parce que* peut constituer à lui seul une réponse (*pourquoi l'a-t-il fait ? parce que*); c'est d'ailleurs la seule conjonction à avoir cette propriété ;
- c) avec *parce que*, c'est la principale qui représente le fait connu, et la subordonnée qui apporte l'information; c'est l'inverse avec *puisque*. D'où l'effet de présupposé de *puisque*. -c'est pourquoi il est plus fréquent de voir la subordonnée en *puisque* en tête de phrase, et celle en *parce que* à la fin;
- d) enfin, seul *parce que* peut être construit avec *c'est... que* (*c'est parce qu'il sait le latin que je l'aime*).

L'indicatif souligne toujours une cause réelle (*du moment que, attendu que*), qu'elle soit connue ou pas. Le subjonctif intervient pour indiquer une cause présentée comme fausse, apparente ou incertaine (*non que, sans que, sous prétexte que, soit que... soit que*).

3. Les circonstancielles de conséquence (consécutives)

Cette relation est l'inverse de la relation causale : on trouvera donc des couples d'inverses paraphrastiques (*il dort parce qu'il a trop mangé; il a trop mangé, si bien qu'il dort*).

La conséquence est marquée par la fréquence des corrélations, avec des adverbes ou adjectifs dans le premier membre (*si... que, tant... que, tel... que, de telle manière que*) : aussi l'ordre est-il à peu près toujours principale + subordonnée. La circonstancielle est toujours à l'indicatif, sauf quand la principale exprime une négation ou un doute (*il ne travaille pas au point que je sois prêt à le féliciter*). Les circonstancielles de conséquence sont fréquemment à l'infinitif, précédé de *à, de, ou pour*.

4. Les circonstancielles de but (finales)

Il y a aisément confusion entre conséquence et but, le but étant défini comme une conséquence voulue : les conjonctions sont fréquemment les mêmes (*de manière à ce que, afin que, que en langue familière*). Mais la différence syntaxique est double : la conséquence est souvent amorcée par l'intermédiaire d'un antécédent, et le mode est différent (préférentiellement indicatif pour la conséquence et subjonctif pour le but). La conjonction finale la plus employée est *pour que*.

La crainte, en tant que but négatif, s'exprime avec les conjonctions *de peur que, de crainte que (ne), pour que... ne... pas*.

Les finales, au subjonctif ou à l'infinitif avec *pour (que)*, sont généralement en fin de phrase.

5. Les circonstancielles de concession (concessives)

On distingue deux niveaux dans l'opposition : celui de l'opposition simple, entre deux faits qui existent ou pourraient exister en même temps (cette relation se confond généralement avec le temps), et la concession proprement dite, dans laquelle l'un des deux faits aurait dû ou devrait empêcher la réalisation de l'autre. Cette relation met donc en jeu à la fois la cause et l'hypothèse. Les conjonctions concessives les plus fréquentes sont *bien que, quoique et encore que*, suivies du subjonctif. *Malgré que* est populaire. Des conjonctions comme *sans que, même si ou quand même* (avec indicatif ou conditionnel), *lors même que* (littéraire) peuvent être assimilées à la

concession. *Bien que* et *quoique* permettent l'ellipse du verbe (*elle est très jolie, quoique déjà âgée*).

La concession peut également être fondée sur un adjectif, un adverbe, un pronom ou un substantif : le terme de l'opposition passe alors en tête de phrase, et est précédé de *tout*, *si*, *quelque* ou *pour*, suivis de *que*. Ainsi, *bien qu'il soit sot* peut devenir *tout sot qu'il est* ou *si sot qu'il soit*. Le français moderne perçoit ici l'indicatif comme une opposition, et le subjonctif comme une concession, et tendra donc à dire (contre la norme) *tout sot qu'il soit*.

La concession peut aussi être introduite par un pronom appartenant au système commun aux relatives et aux interrogatives, suivi de *que* et du subjonctif (*qui que tu sois, quoi que tu fasses, quelle qu'en soit la raison*).

6. Les circonstancielles de condition (conditionnelles ou hypothétiques)

La circonstancielle de condition présente une hypothèse dont la conséquence éventuelle est exposée dans la principale. La conjonction la plus fréquente est *si*. On a souvent tenté de décrire le système français d'après le modèle du latin (potentiel, irréel du présent, irréel du passé), mais le français n'a pas de forme spécifique pour chaque valeur, et les différences de sens sont plutôt exprimées par des moyens lexicaux ou prosodiques (adverbes ou intonation).

Les trois systèmes hypothétiques les plus fréquents sont :

- *si* + présent... futur (*si tu viens, je partirai*)
- *si* + imparfait... conditionnel (*si tu venais, je partirais*)
- *si* + plus-que-parfait... conditionnel passé (*si tu étais venu, je serais parti*).

Toutefois, chacun de ces trois modèles de base connaît de nombreuses variantes. Trois traits restent cependant réguliers :

- a) jamais le futur ou le conditionnel n'apparaissent après le *si* (**si j'aurais su...*);
- b) le subjonctif n'apparaît que dans la survivance représentée par les phrases du type *si j'eusse su, je ne fusse pas venu*. (Le rapport temporel l'emporte sur l'expression modale) ;
- c) il y a progression temporelle entre l'hypothèse et sa conséquence.

L'hypothétique peut également être introduite par une autre conjonction : *quand* (*quand il serait mort, ce serait bien ennuyeux*), *en supposant que*, *pourvu que...* avec le subjonctif, *selon que*, suivant *que* et l'indicatif, au cas où et le conditionnel, ou bien *qui* avec le conditionnel dans les deux propositions (*qui vivrait saurait*). Elle peut également être exprimée par la simple juxtaposition de deux phrases au conditionnel (*nous aurions une guerre, nous ne saurions que faire*).

7. Les circonstancielles de comparaison (comparatives)

C'est pour elles que la dénomination de « circonstancielle » est la moins adaptée (ce ne sont ni des subordonnées, ni des circonstances).

Un rapport de comparaison s'introduit entre deux faits indépendants grâce à un système d'adverbes et de conjonctions. Leur fonctionnement les met radicalement à part des autres circonstancielles :

- les marques peuvent être les mêmes pour introduire des éléments verbaux, nominaux ou adjectivaux (*il est plus tard que tu ne penses* ; *il est plus travailleur qu'intelligent* ; *nul n'est plus intelligent que Pierre*).
- pour la plupart des corrélations, le choix de l'ordre est libre, avec des modifications syntaxiques : *il est d'autant plus apprécié qu'il ne le cherche pas/moins il le cherche, plus il est apprécié*.
- La comparaison peut également être marquée par *comme*, *ainsi que*, *de même que*, caractérisés par une grande liberté dans la phrase, *d'autant plus que*, *tel*, *autant*, *aussi*, *si... que*, *le même que*, ou un adjectif ou un adverbe au comparatif suivi de *que*. Elle est toujours à l'indicatif, et elle permet fréquemment l'ellipse (*mon fils est plus beau que le tien*).